

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2017

Le conseil municipal adopte le précédent compte-rendu du 7 novembre et demande que soit modifié comme suit le paragraphe « Affaires sportives : examen d'une demande du Football Club » : « Une mutualisation des sports pourrait être envisagée entre les communes de Confrançon, Curtafond, St Didier d'Aussiat et St Martin le Châtel pour le tennis, le basket et le football... ».

Présentation de l'étude de faisabilité de l'espace multi-fonctions sur l'emplacement retenu au centre

La société Novade présente l'étude de faisabilité, établie conformément aux demandes du conseil municipal.

Le choix d'un architecte pourra se faire selon une procédure adaptée.

Choix des entreprises pour les travaux des sanitaires publics et extérieurs de l'école

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention DETR pour un montant estimé de travaux de 62 000 € HT et délègue le maire pour consulter les entreprises.

Compte-rendu de la réunion des affaires sportives

Un groupe de travail a été constitué. Il est composé d'élus des 4 communes concernées ; pour CURTAFOND, Mr LABALME et Mme BECAUD représenteront la commune. Aucun investissement ne se fera dans l'immédiat.

Affaires scolaires

Un questionnaire a été transmis aux parents concernant les rythmes scolaires : faut-il rester en semaine de 4,5 jours ou repasser à la semaine de 4 jours ? Un conseil d'école extraordinaire est prévu le 14 décembre pour débattre de la question. Il appartiendra au syndicat des écoles de délibérer, le fonctionnement du RPI étant de sa compétence.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du courrier distribué avec les calendriers des sapeurs-pompiers concernant l'avenir du CPINI sans nouveau recrutement
- est informé de la décision prise le 17 novembre en bureau de la communauté d'agglomération concernant le tarif de l'entrée à la Plaine Tonique, à savoir 5 € pour 3 ans pour les habitants de celle-ci non détenteurs d'une carte

- est informé que, suite à la demande d'un certain nombre de communes sans solution alternative après l'annonce de la fermeture de la SPA de Lyon et du Sud-Est au 31 décembre 2017, celle-ci pourra assurer la prise en charge des chiens errants ou en divagation sur la voie publique qui devront lui être déposés, jusqu'au 30 juin 2018 et accepte la convention de fourrière
- accepte le devis de la société AQUALTER pour la réalisation d'un branchement d'eau à la lagune de Chérinal pour un montant de 1 526,89 € HT
- est informé de la déclaration préalable :
 - déposée le 10 novembre 2017 par Mr Guillaume JACQUET pour la modification de façades et la réfection de la toiture d'un bâtiment annexe 1658 route de Montrevel
 - déposée le 14 novembre 2017 et accordée le 28 novembre 2017 à Mr Christian OLIVIER pour la réfection de la toiture d'un bâtiment agricole chemin de la Mare Biollière
 - accordée le 28 novembre 2017 à Mr et Mme Jean-Michel LEPY pour la construction d'une piscine 1818 route de Polliat
- prend note que la commission « bâtiments et espaces publics » se réunira le samedi 9 décembre à 9 h
- prend note que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 9 janvier 2018.